



CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'UEBERSTRASS
Compte rendu de séance du vendredi 03 février 2023

Sous la présidence de Madame LEY Marie-Cécile, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20H00

Présents : M. WININGER Sébastien, adjoint, Mmes LEY Marie-Eve, VANSTEENKISTE Paméla, adjointes, MM RABASTE Michel, STREICHER Marc, PETER Daniel, Mmes SAHM Aurélie.

Absents excusés : M. BERTHAULT Pascal, Mmes ECKENSCHWILLER Carine et PATRIX Caroline

Secrétaire de séance : M. WININGER Sébastien

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 18/11/2022
2. Information sur le programme Commune Nature
3. Délibération pour la dénomination d'une voie publique
4. Délibération pour l'allongement de la voirie communale
5. Délibération sur l'extinction de l'éclairage public
6. Point d'information sur le déroulé du recensement de la population et délibération sur la rémunération de l'agent recenseur
7. Information sur l'appel à projet 2023 du SM4 « Les déchets ça me concerne »
8. Délibération du quart
9. Délibération sur l'organisation du temps scolaire
10. Débat d'orientation budgétaire
11. Information sur l'emploi d'agent communal
12. Information travaux (accessibilité, appartements, terrain école)
13. Divers

Ajout de trois points à l'ordre du jour :

- ✓ Intervention des délégués de la classe de CM2 pour l'opération Haut-Rhin propre
- ✓ Demandes de subventions pour le projet d'aménagement sportif au titre de la DETR et auprès de l'ANS.
- ✓ Désignation du correspondant secours et incendie

Le conseil municipal s'est ouvert en présence d'une délégation d'élève de CM2 et de leur professeur M. MENZER. Ceux-ci ont exposé l'intérêt de la démarche de collecte des déchets sur le banc communal et convaincu le conseil d'organiser avec la classe une collecte associant l'ensemble des villageois sur une matinée le week-end. La date reste à convenir. La commune s'est engagée à solliciter la CEA pour le matériel et les élèves à solliciter les villageois.

POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 18/11/2022 :

Le procès-verbal, expédié à tous les membres du Conseil Municipal le 14/12/2022, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 – Information sur le programme Commune Nature et intervention des délégués de la classe de CM2 pour l'opération Haut-Rhin propre

Madame le maire présente le programme Commune Nature porté par la Région Grand Est et l'Agence de l'Eau en précisant que nombre d'actions de village pourraient être valorisables. Cette labellisation ne peut être portée par elle seule et nécessite l'investissement d'un porteur de projet au sein du Conseil.

Aucune candidature n'étant réalisée, le projet ne sera pas porté cette année.

POINT 3 – Délibération pour la dénomination d'une voie publique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

- la demande de la Pépinière WADEL/WININGER pour l'attribution d'un nom à la rue où est sise leur entreprise ;
- qu'il avait été convenu lors de l'attribution du permis de construire de l'établissement en 19 de dénommer la rue « route de Delle » ;
- la possibilité ouverte par la L 3 DS et la nouvelle rédaction de l'article L2121-30 du CGCT qui permet de dénommer des voies y compris les routes classées départementales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'adopter la dénomination « Route de Delle » pour la RD 171 dans la continuité de la rue du Grunenwald et après le n°25 de ladite rue.
- de charger Madame le maire de communiquer cette information notamment aux services concernés

POINT 4 – Délibération pour l'allongement de la voirie communale

Pour la prise en compte dans le cadre du calcul de la dotation 2023, il doit être délibéré lors de l'extension de la voirie communale.

Madame le maire rappelle qu'il a été procédé à l'allongement de la rue du Grunenwald et de la rue de Seppois par le déplacement des panneaux de fin d'agglomération.

Considérant que :

- l'urbanisation le long de la RD 171 répond aux conditions des articles susmentionnés du Code de la route,
- la nécessité des aménagements de sécurité aux entrées de village, notamment pour les circulations piétonnes,

Entendu l'exposé de Madame le maire, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité que :

- La limite d'agglomération de la commune de Ueberstrass sur la RD 171 limitrophe avec la commune de Réchésy, actuellement fixée au PR 3+093, est nouvellement fixée au PR 3+187.
- Les panneaux de signalisation seront établis conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 22 octobre 1963 sur la signalisation routière, modifié et complété. La mise en place des panneaux sera réalisée par les services du Service Routier de Saint-Louis (CeA)

POINT 5 – Délibération sur l'extinction de l'éclairage public

Madame le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies et de pollution lumineuse. Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne de l'éclairage public. D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue. Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide que l'éclairage public sera totalement interrompu de 23h à 5h, sur l'ensemble de la commune de UEBERSTRASS, au plus tôt à compter du 1^{er} mars 2023.
- Des panneaux d'information seront installés aux entrées de la commune.
- Charge Madame le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

POINT 6 – Point d'information sur le déroulé du recensement de la population et délibération sur la rémunération de l'agent recenseur

Le recensement de la commune est en cours. La collecte a débuté le 19 janvier 2023 et se terminera le 18 février 2023. A ce jour, nous sommes à 71,4 % de la collecte, il reste 46 logements à collecter. Pour rappel, ce recensement permet notamment de déterminer la population légale de la commune qui sert de base au versement des diverses dotations de l'Etat pour les 5 prochaines années.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide :

- de charger Madame le Maire de procéder aux enquêtes de recensement et de les organiser ;
- de désigner la secrétaire de la mairie, pour assurer les fonctions de coordonnateur communal chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement ;
- de désigner l'agent communal d'entretien, pour assurer les fonctions d'agent recenseur qui devra répondre aux critères de moralité, disponibilité, discrétion et neutralité ;
- de fixer la rémunération de l'agent recenseur au taux horaire du SMIC multiplié par le nombre d'heures nécessaires à l'accomplissement de sa mission ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2023 ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférent.

POINT 7 – Appel à projet 2023 du SM4 « Les déchets ça me concerne »

Madame le maire présente l'appel à projet et propose au conseil de profiter de celui-ci pour participer au financement d'une campagne de panotage dans le village afin de rappeler les gestes de tri et de savoir vivre ensemble. Une association avec les élèves du RPI est proposée.

Madame le maire propose également l'achat de broyeur pour un usage mutualisé avec les villageois.

Le conseil décide à l'unanimité d'autoriser madame le maire à solliciter une subvention au titre de l'appel à projet du SM4 « Les déchets cela me concerne » et de réaliser tous les actes afférents.

POINT 8 – Délibération du quart

Madame le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2022 : 401 229 €
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 5100 482 € (< 25% x 401 229 €.)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de Madame le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

POINT 9– Délibération sur l'organisation du temps scolaire

Suite au courrier de l'Inspectrice d'académie reçu le 16 novembre 2020, demandant aux communes de transmettre leur décision sur la semaine scolaire et ses horaires avant le printemps 2021, ainsi qu'à la réforme des rythmes scolaires instaurée par le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, la commune de UEERSTRASS a instauré des horaires d'écoles prévoyant 4 jours d'école pour les enfants.

Pour les écoles élémentaires et maternelles du RPI FRIESEN-HINDLINGEN-LARGITZEN-UEERSTRASS :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

FRIESEN (Classes de CP-CE1-CE2) : 8h20-11h30/13h25-16h15

HINDLINGEN (Classes de maternelle PS-MS-GS) : 8h25-11h35/13h35-16h25

LARGITZEN (Classe de CM1) : 8h12-11h42/13h40-16h10

UEERSTRASS (Classe de CM2) : 8h30-11h50/13h50-16h30

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- d'approuver le maintien de la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) pour la rentrée 2021 :
- d'approuver les horaires journaliers d'écoles à compter de cette même date
- de donner son accord pour proposer ces modalités d'organisation du temps scolaire à l'Inspecteur de l'éducation nationale de notre secteur, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire.

POINT 10 – Débat d'orientation budgétaire

Madame le maire présente les différents projets qui vont concourir à la construction du budget 2023 :

- Poursuivre la remise en état des appartements avec l'installation d'une cuisine équipée dans l'appartement du 2^{ème} étage
- Créer en lieu et place du terrain de tennis un terrain multisport avec des équipements annexes de type, table de tennis de table, street workout, pumptrack dont le détail serait proposé à la réflexion des jeunes de notre village lors d'un stage qui se déroulera du 10 au 13 juillet 2023 et animer en collaboration avec le service jeunesse de la CCSAL et dans le cadre de notre programme France terre de jeux.
- Nettoyage de la parcelle section 18 parcelle 156 et création d'une « pépinière de décoration de fin d'année »
- Réaliser le curage des tabourets siphon

POINT 11 – Information sur les emplois d’agents communaux

Madame le maire informe le conseil que l’agent communal est absent depuis le 24 novembre 2022 et pour une durée encore non définie à ce jour.

Elle propose l’embauche d’un agent de remplacement à temps partiel.

Madame le maire informe que l’agent d’entretien qui remplace l’agent titulaire a réalisé les missions d’agent recenseur et réalisera également des tâches d’archivage.

POINT 12 – Information travaux (accessibilité, appartements, terrain école)

Accessibilité : la réception a été réalisé avec la plupart des entreprises toutefois le lot serrurerie reste au stade du commencement d’exécution – une résolution judiciaire semble devoir être envisagée.

Les vacances de février permettront l’achèvement des façades et la reprise de la cour.

Les bancs devant la mairie et dans la cour du périscolaire ont été posés jeudi 02/02, ainsi qu’un exemplaire a été installé sur le cheminement piétonnier rue du Grunenwald.

Appartement : l’association la Passerelle réalise le rafraichissement des appartements dans le cadre d’un chantier d’insertion

Le projet PEJ (pour l’environnement j’adhère) a démarré pour la classe de CM2 de M. MENZER qui viendra très prochainement nous proposer le choix d’aménagement retenus pour le terrain en contre bas de l’école.

Fresque cour d’école : la classe de CM2 avec la participation de Dominique BOURGOIS, artiste renommé, réalisera une fresque sur le mur de l’école dans le cadre du projet « street art » porté par la CCSAL sur des fonds de la CEA.

POINT 13 – Divers

La journée citoyenne sera organisée le samedi 9 septembre 2023.

Location logement 1^{er} étage mairie :

Le Conseil Municipal accepte de louer le logement situé au 26 Grand’Rue (1^{er} étage de la mairie) à partir du 29/12/2022 aux mêmes conditions que le locataire précédent. Il octroie une diminution de loyer consécutive à des travaux d’ennoblissement entrepris par la locataire : cette diminution est accordée pour la totalité du loyer pour la période allant du 29 décembre 2022 au 1^{er} février 2023.

Le montant du loyer mensuel s’élève à 540,00 € (révisable chaque 1er novembre selon l’indice de référence des loyers du 1er trimestre en cours et calculé par l’INSEE) auquel s’ajoute une provision pour charges d’un montant égal à 50,00 € mensuel.

POINT 14 – Se rajoutant à l’ordre du jour - Demande de subvention au titre de la DETR 2023 pour l’aménagement d’un terrain multisport

Madame le maire indique au conseil municipal que les travaux préparatoires au chantier de création d’un terrain multi sport en lieu et place du terrain de tennis sont en cours. Elle précise qu’une nouvelle catégorie a été ouverte en septembre 2022 dans la liste des projets subventionnables au titre de la DETR : « équipements sportif de proximité, y compris les aires de jeux pour enfants, inférieurs à 100 000€.

Le conseil décide à l’unanimité d’autoriser madame le maire à solliciter une subvention au titre de la dotation d’équipement des territoires ruraux 2023 (DETR)".

POINT 15 – Se rajoutant à l’ordre du jour - Demande de subvention auprès de l’agence nationale du sport et pour l’aménagement d’un terrain multisport

Madame le maire indique au conseil municipal que les travaux préparatoires au chantier de création d’un terrain multi sport en lieu et place du terrain de tennis sont en cours. Elle précise que l’agence nationale du sport a présenté le volet 2023 de son plan 5000 terrain de sport.

Les communes rurales peuvent solliciter le soutien de l’agence notamment pour un plateau multi sport, table de tennis de table, street workout, pumptrack notamment lors de la requalification d’équipement sportif existant non entretenus et non utilisés en équipement sportif de nature différente ainsi que l’éclairage de ces équipements. Le taux de subvention est de 50 à 80% et l’apport minimal de 20% du coût total du projet.

Le conseil décide à l’unanimité d’autoriser madame le maire à solliciter une subvention au titre de l’aménagement d’un terrain multisport auprès de l’agence nationale du sport.

POINT 16 – Se rajoutant à l’ordre du jour - Désignation du correspondant incendie et secours

Considérant qu’il n’y a pas dans la commune d’adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile ;

Considérant qu’il appartient au maire de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux ;

Considérant que la désignation devait être réalisée avant le 1er novembre 2022 au plus tard ;

M. Sébastien WININGER, adjoint, est désigné correspondant incendie et secours.

La fonction de correspondant incendie et secours n’ouvre droit à aucune rémunération supplémentaire.

Dans le cadre de ses missions d’information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l’autorité du maire :

- participer à l’élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d’incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l’information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d’information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l’incendie de la commune.

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu’il mène dans son domaine de compétence.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité, approuve que M. Sébastien WININGER, adjoint, soit désigné correspondant incendie et secours.

L’ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève et clôt la séance à 22h30.

Prochain conseil : vendredi 24 mars 2023